

**COMMUNE DE FOREST**  
**Service d'Urbanisme**  
*Madame F. DE WAEPENAERE*  
Rue du Curé, 2  
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU 23256  
N/Réf. : AVL/CC/FRT-2.73/s.341  
Annexe : 2 plans

Bruxelles, le

Madame,

Objet : FOREST – Place Saint-Denis, 25 – 1190. Transformation en logement d'une annexe située en intérieur d'îlot

En réponse à votre lettre du 15 janvier 2004 sous référence, réceptionnée le 19 janvier 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 4 février 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit :

La Commission ne s'oppose pas au principe-même de l'aménagement, en logement, de cette annexe située au fond du jardin de la propriété.

Cependant, étant donné sa localisation dans la zone de protection de l'abbaye de Forest, elle demande qu'une attention particulière soit portée au traitement de sa façade.

La Commission demande que le nettoyage des briques soit réalisé selon un traitement approprié. Elle recommande également que la façade ne subisse pas, comme proposé, les modifications projetées dans la partie droite, qui tendent à pasticher inutilement la composition de la partie gauche. Les baies existantes devraient plutôt être conservées dans leurs dimensions et disposition actuelles. Par ailleurs, le dessin et les dimensions de la nouvelle porte de droite devraient être retravaillés pour s'harmoniser davantage avec la porte existante de gauche. Enfin, la Commission conseille le choix du bois pour les châssis.

La CRMS attire l'attention sur le fait que la façade arrière du bâtiment est très visible à partir du site classé de l'abbaye de Forest. Elle se réjouit donc du fait qu'aucune intervention n'est prévue sur cette façade ni sur la toiture arrière et demande de ne pas les modifier dans le futur.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

J. DEGRYSE  
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.